



LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Journal d'information communal, à parution irrégulière

Numéro 15 - Septembre 2016

Edito

L'Action communale d'un maire doit être guidée par l'intérêt général. Je me suis engagé dans cette aventure avec un cahier des charges bien précis et l'ensemble du Conseil Municipal a adhéré à cette démarche ! Même si les archives de « la lettre d'Etrepigny » le témoignent, rappelons que la réouverture de la 3^{ème} classe, l'ouverture d'une cantine, la création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports, la création de plateaux ralentisseurs, la mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur une grande partie de la commune et la réfection des routes ont été débattus et réalisés dans un souci de répondre aux attentes des habitants de la Commune.

Depuis le début du projet de réfection des routes, la question du trafic poids lourd s'est posée. Une étude préliminaire réalisée par le bureau d'étude IRH, mandaté par le précédent Conseil Municipal, avait estimé à plus de 1 million d'euros le montant des travaux pour permettre un tel trafic. Un gros tracteur chargé de 18 bottes de foin ou tirant une remorque (avec des ridelles rehaussées) pleine de maïs est un poids lourd quoiqu'on puisse en penser. Un seul passage de poids lourd correspond à une contrainte pour la route équivalente à 1 million de passage de voiture ! C'est une réalité et non une affirmation partisane. De plus l'étroitesse des rues du centre bourg et les virages successifs ajoutent une dimension de sécurité que l'on ne peut ignorer. L'argument qui consisterait à dire que « depuis toujours ce trafic existait sans problème » ne tient pas, compte tenu de la dimension et du poids transporté par les tracteurs actuels.

Le montant des travaux engagés est important et avoisine les 600 000 € (réfection des routes, des caniveaux en pierre, route forestière et chemin du T). Cela mérite tout de même que tout soit entrepris pour sauvegarder au mieux cet investissement. Il est clair que la nouvelle structure des routes n'est pas faite pour supporter le passage poids lourd et qu'à court terme la dégradation sera visible. La mise en place d'une chicane en haut de la rue du Baccu répond à ce souci de sauvegarde. Elle permettra, rappelons le, le passage des tracteurs des affouagistes. Les travaux réalisés en forêt se justifient justement pour permettre aux agriculteurs d'avoir un accès à leurs cultures.

Personne n'est pris en otage ou mis devant le fait accompli (dans trois numéros de la lettre, il est fait référence à ce problème). Voilà que maintenant je suis pris à parti par certaines personnes ! Voilà que cette chicane existerait uniquement pour mon intérêt personnel ! « Et de cette foule effervescente s'échappait, comme la vapeur de la fournaise, une rumeur aigre, aigüe, acérée, sifflante, comme les ailes d'un moucheron » (Victor Hugo, Notre Dame de Paris, 1831). Cette rumeur nauséabonde et blessante mais à mal toute l'action entreprise jusqu'à présent. Je pense que la Démocratie Participative est un excellent moyen de mettre un terme à cette rumeur qui sinon ne s'arrêtera jamais ! Le referendum local est un moyen simple. Ce sont les habitants d'Etrepigny qui choisiront entre la pérennité des travaux entrepris avec leurs impôts ou permettre le passage des poids lourds. Ce referendum sera organisé dans les deux mois qui suivent la délibération du Conseil Municipal. Pour que le résultat du vote soit pris en compte il faudra que plus de la moitié des électeurs inscrits aillent voter. En attendant aucune chicane ne sera installée. Etrepigny s'est toujours distingué par sa participation aux élections. J'espère que cette initiative sera un succès quelque soit le résultat !

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire

p. 2
Referendum :
modalités du vote

p.3 à 6 Compte-
rendu des
conseils
municipaux des 9
septembre, 27
mai et 21 juillet
2016

p.7 Infos
diverses



REFERENDUM LOCAL

Chicane ou pas chicane ? A vous de décider !

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 122 JORF 17 août 2004 en vigueur le 1er janvier 2005 permet à l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale de soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité.

Le projet soumis à référendum local est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés.

Nul n'a besoin de rappeler la justification de cette chicane en haut de la rue du Baccu (cf édito ci-dessus).

La question posée par referendum sera la suivante : **OUI**, pour créer une chicane afin d'éviter la dégradation de la nouvelle route par le passage des poids lourds et aussi pour la mise en sécurité des zones étroites du centre bourg. **NON**, pour créer cette chicane et laisser comme avant le passage libre aux poids lourds sur la nouvelle route. La date du referendum sera fixée au moins deux mois après la délibération du Conseil Municipal (délai légal).

Concours des maisons fleuries

Le jury est passé le mardi 30 août pour apprécier le fleurissement des 10 participants. Comme les années précédentes, notre partenaire **Gamm Vert** de Dannemarie sur crête offrira au vainqueur un bon d'achat d'une valeur de 150 €, un autre de 75 € pour le deuxième et 50 € pour le troisième. Chaque participant se verra offrir un sac de terreau. La remise des prix se fera le 11 novembre autour d'un verre de l'amitié. On peut d'ores et déjà féliciter tous les participants pour leurs implications dans la mise en valeur du village !

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 septembre 2016

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absente non excusée : Françoise MARTIN

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS.

La séance est ouverte à 20h39.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Referendum local : Le Maire annonce aux élus que certaines personnes, opposées au projet de chicane sur le haut de la rue du Baccu, remettent récemment en cause son intégrité.

Une réunion a eu lieu le vendredi 26 août entre trois agriculteurs, le premier adjoint et le maire afin de trouver un arrangement permettant à ces personnes d'avoir accès à leurs terrains. Au cours de cette réunion le Maire a été violemment pris à partie par un agriculteur, rendant difficile la sérénité des débats. Après avoir été insulté, il a été reproché au Maire de vouloir créer une chicane uniquement pour son intérêt personnel.

Le Maire rappelle aux élus qu'il s'est toujours efforcé de respecter l'intérêt général et que les actions entreprises par le Conseil Municipal ont toujours eues pour objectif de répondre aux attentes des habitants. Afin de faire cesser ces attaques inadmissibles, le Maire propose de soumettre la création de cette chicane à un referendum local.

Cette initiative citoyenne inédite à Etrepigny permettrait, quelque soit le résultat du vote, de faire taire cette rumeur malsaine qui sinon risque de s'intensifier. Un débat très nourri s'ensuit entre les élus sur l'efficacité d'une telle démarche. Plusieurs élus s'opposent à la réalisation du referendum de peur que cela crée une nouvelle guerre de clocher. Le Maire insiste sur le fait que les élus ne doivent pas avoir peur de soumettre une question importante aux habitants. Il explique que le referendum local est un bon outil de démocratie participative et que cela ne représente en aucun cas une fuite ou une peur d'assumer ses responsabilités d' élu.

La loi permet à une collectivité locale d'organiser un referendum local sur un sujet qui relève de son domaine de compétence. Il est demandé au Conseil de prendre une délibération pour l'organisation de ce referendum. La question qui serait posée est « oui » ou « non » à la création d'une chicane en haut de la rue du Baccu. Après avoir délibéré, le Conseil vote à la majorité (3 contre, 7 pour) l'organisation de ce referendum.

Le Préfet, après avoir vérifié si la question posée par referendum concerne ou pas un domaine de compétence de la commune, donnera (ou non) son accord dans un délai de 10 jours. Ensuite si le referendum est accepté, ce dernier ne devra pas être réalisé avant un délai de deux mois minimum à partir de la date de la délibération du Conseil. Il est décidé par le Conseil d'organiser ce referendum le **dimanche 13 novembre 2016**. Auparavant les électeurs auront à disposition un document expliquant les tenants et les aboutissants sur ce projet de chicane. Ce document devra être le plus clair possible, sans orientation partisane, permettant ainsi aux électeurs de prendre une décision sereine.

3/ Délibération sur le tarif de location de la salle des associations : Il est proposé au Conseil de prendre par délibération un nouveau tarif pour cette salle concernant uniquement les personnes extérieures à Etrepigny. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité le prix de 60€ pour la location de la salle des associations aux personnes extérieures à la commune.

4/ Un nouveau frigo pour la salle des fêtes : Il est demandé au Conseil de délibérer sur le remplacement de l'ancien frigo. Le Conseil décide à l'unanimité d'acheter un frigo professionnel pour un montant de 896,10€ HT.

5/ Questions diverses :

- Une convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes (local et éléments de cuisines) sera signée entre la commune et l'association « Proxi-miam ».

- Le troisième devis pour les travaux de colmatage des fuites du toit de l'église est toujours attendu par le Conseil. Dès que ce devis sera obtenu, un courrier sera envoyé par le Maire à ses collègues de Plumont et de La Bretenière afin d'envisager ou non ces travaux.
- Le jury du concours des maisons fleuries s'est réuni le 30 août 2016 pour apprécier les floraisons de 10 participants ; La remise des prix aura lieu le 11 novembre après la cérémonie officielle et avant le repas des anciens.
- Le contrat de déneigement réalisé par M. PIZARD Xavier est reconduit de manière tacite pour l'hiver 2016/2017.
- La réalisation d'une barrière de façon artisanale pour la route forestière est évoquée. M. le Maire soulève le problème de sécurité. Les renseignements seront pris auprès de l'ONF.

La séance est levée à 22h43.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 mai 2016

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absente non excusée : Françoise MARTIN. Secrétaire de séance : Nicolas GEY.

La séance est ouverte à 20h30.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Acceptation du prêt de la Caisse des Dépôt et Consignation : Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de prêt d'un montant de 290 000€ pour la réalisation des travaux d'assainissement.

3/ Subventions pour les travaux : L'Agence de l'eau accorde une subvention de 117 000€. Le Conseil Départemental allouerait pour l'instant une subvention de 64 500€. Le montant total des subventions pour les travaux d'assainissement se monte à 181 500 €.

4/ DM : Après vérification de la comptabilisation des emprunts, la Trésorerie signale une inversion d'écriture sur un mandat émis en 2012. Une DM doit être prise pour régulariser cette inversion. Le CM vote à l'unanimité cette DM.

5/ Rapport sur la qualité de l'eau : 2015 montre un excellent rendement du réseau d'eau potable ceci grâce aux réparations des fuites. Le rendement est passé de 54,6% en 2014 à 84,6% en 2015 (le rendement minimum requis est de 66,6%). La production d'eau potable a chuté de 30% par rapport à 2014 (reflet de la diminution des fuites) tandis que la consommation par les ménages est restée stable. Le CM adopte à l'unanimité ce rapport.

6/ Schéma directeur de l'Intercommunalité : le Préfet propose l'intégration dans la Communauté de Commune Jura Nord de 7 communes (qui faisaient parties de Nord Ouest Jura dissoute). Le CM avait déjà voté à l'unanimité contre cette intégration uniquement en raison du manque total d'information sur le projet de ces communes. Il est demandé au CM de donner encore une fois son avis sur cette intégration. Après délibération, le CM vote à la majorité (1 abstention et 9 contre) contre cette intégration.

7/ ONF : l'ONF propose au CM le martelage des coupes 14j, 46a, 47a, 60 et 72. Les grumes seront coupées dans les parcelles 46a, 47a, et 72, les autres seront proposées aux affouagistes. Le CM vote à l'unanimité ce plan de martelage.

8/ Renouvellement du contrat de la secrétaire : Angéline Pasteur revient à temps partiel le 1er juillet. Les horaires seront modifiés avec sa présence le Lundi et le Vendredi. Le CM, après délibération, vote à l'unanimité le renouvellement du contrat.

9/ Travaux : Les travaux de la route forestière ont été interrompus en raison des très mauvaises conditions météo. Les travaux d'assainissement débuteront le 15 juin sur le secteur de Cinq Cens.

10/ Questions diverses :

- Des devis sont demandés pour la réparation d'une fuite sur le toit de l'église.
- La commune souhaite acheter une bande de terrain de 250 m² à M. Sergent pour permettre le passage piéton et la mise en valeur de la fontaine en rénovation actuellement. Une proposition sera faite d'acheter ce terrain à 10€ le mètre carré.
- Une pompe du poste de refoulement a été endommagée par des LINGETTES, entraînant le refoulement des égouts sur le terrain de M. PLUMET. La SOGEDO est intervenue et nous proposera un devis pour la réparation si c'est possible !
- Une aide de 100€ pour la classe de mer a été votée à l'unanimité par le CM, pour l'enfant BINETRUY.
- Ancienne STEP : la terre sera prochainement étalée par M. LHOMME. L'entreprise BERLINGARD s'occupera de l'engazonnement pour 600€. Le mélange de terre végétale pour mettre sur le toit de la réserve incendie est pour l'instant proposé à 155€/m³.
- Le concours des maisons fleuries se déroulera après le 15 août.
- Le tapis de l'entrée de la salle des fêtes sera changé, le coût étant de 800€.

La séance est levée à 23h30.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 21 juillet 2016

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absente non excusée : Françoise MARTIN

Secrétaire de séance : Frédéric BREGAND.

La séance est ouverte à 20h40.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Décision Modificative (DM) : La situation n°1 concernant les travaux d'assainissement réalisés par la société Roger Martin, d'un montant de 71 115 € TTC étaient prévu au budget primitif au 2315. Ce montant est transféré au 21, après délibération du CM, à l'unanimité des membres du Conseil.

3/ DM : les études réalisées par le bureau VERDI étaient prévues au 2315 sur le BP. Après délibération, le CM à l'unanimité transfère cette facture d'un montant de 6036€ au 21.

4/ DM : La facture du tapis de la salle des fêtes, d'un montant de 833,16 €, initialement prévu à la section de fonctionnement est affectée à la section d'investissement après délibération du CM (à l'unanimité).

5/ Démission de madame Garcia : Madame Garcia effectuait le ménage de la mairie une heure par semaine. Son préavis est de un mois. La charge du nettoyage de la mairie sera transférée à l'employé communal.

6/ Prolongation de la période de stage de l'employé communal : La titularisation de l'employé communal est repoussée d'un an. La prolongation de son stage a été décidé après délibération du CM et la motivation lui sera expliquée au cours d'un entretien par Sabrina CHAPUIS et Laurent CHENU, responsables désignés.

7/ ONF : Pour la saison 2016/2017, le contrat de bucheronnage de M. LABOUREY a été voté à l'unanimité après délibération du CM. Ce contrat concerne les parcelles 46a, 47a et 72 d'environ 150 m3 pour un montant estimé de 2625€ HT.

8/ Indemnité d'Administration et de Technicité des secrétaires : Une IAT (correspondant aux 6 derniers mois de l'année 2016) a été voté à l'unanimité pour Angéline PASTEUR d'un montant de 373,66 €. La même indemnité (correspondant aux 6 premiers mois de l'année 2016) a été votée à l'unanimité pour la secrétaire remplaçante pendant le congé maternité d'Angéline.

9/ Points sur les travaux : Les travaux de la route forestière seront achevés vraisemblablement autour du 20 août (les travaux reprendront le 16 août). Les travaux d'assainissement sont terminés sur le secteur de Cinq Cens, la voirie sera refaite après la reprise des travaux le 16 août.

Les travaux d'assainissement sur le centre bourg s'arrêteront la dernière semaine de juillet pour reprendre le 16 août.

La rue Fardée sera remise temporairement en double sens pendant cette période pour faciliter la circulation. A savoir que la rue de la Poterie sera coupée le matin et remise en circulation le soir. Ce désagrément sera de courte durée car les travaux de la route forestière seront terminés une semaine après la reprise des travaux dans le village.

Un point est fait sur deux aménagements de sécurité : sur Cinq Cens, le haut de la rue des Chênes sera élargi aux deux extrémités (après busage des fossés) pour éviter une vitesse excessive des véhicules, un coussin berlinois sera mis en place au bas de l'élargissement de voirie pour ralentir les véhicules qui descendent de cette rue.

Une chicane dont la longueur a été calculée par le bureau d'étude sera mise en place au début de la rue du Baccu (après la dernière maison) pour empêcher les poids lourds d'emprunter le village. Cette chicane permettra aux voitures et aux tracteurs de l'affouagiste de circuler librement pour aller en forêt.

Cet aménagement est indispensable pour la pérennité des routes qui seront refaites. Il a été toujours question d'empêcher le trafic poids lourds sur le village au moment de la prise de décision d'engager des travaux coûteux sur la commune. Rappelons qu'une étude avait montré que le prix des travaux qu'il aurait fallu engager pour permettre le passage des poids lourds était estimé à plus de 1 millions d'euros. Rappelons aussi que le passage d'un poids lourds équivaut en termes d'usure de voirie à 1 million de passages de voiture. Rappelons aussi que la route forestière a été envisagée uniquement dans ce but. Il ne s'agit donc pas d'empêcher qui que ce soit de travailler mais bien de pérenniser le plus possible un investissement conséquent pour la commune.

10/ Questions diverses :

- Le nouveau réservoir à incendie sera recouvert de végétaux sur la moitié de sa surface (celle visible de la route) à titre de test, il sera également repeint dans la même teinte que le bâtiment de l'alambic.
- L'abri bus de la rue de la Chirelle sera repeint par des bénévoles faute d'avoir obtenu un projet viable de la part de l'association des jeunes du village. Celui de Cinq Cens sera également repeint par la même occasion
- Le frigo de la salle des fêtes (pas celui qui sert à la cantine) n'est plus opérationnel ; des devis seront demandés pour acquérir un nouveau frigo.
- Un devis va être demandé à l'association API 25 (entreprise qui a refait le portail du cimetière et qui rénove actuellement les caniveaux) pour la rénovation de la Vierge.

La séance est levée à 22h40.

Réception des travaux de la route forestière et du chemin du T

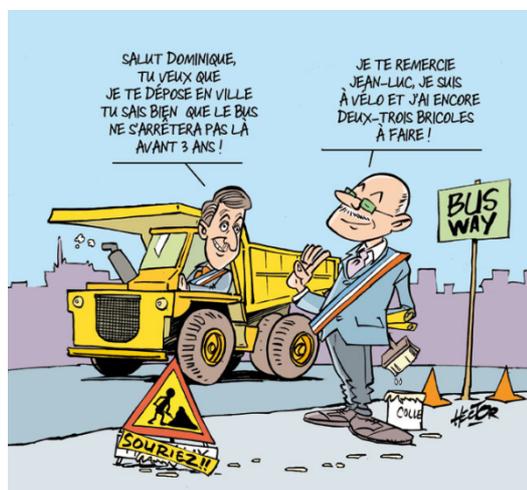
La réception de ces travaux peut maintenant se faire.

Dès que les factures seront acquittées, la demande de versements des subventions sera déposée

Il est prévu d'installer une barrière au niveau de la route Brenot.

Cette barrière sera installée à la fin des travaux sur la commune.

Travaux d'assainissement et de réfection des routes



Les travaux seront terminés vraisemblablement à la mi-octobre. L'échéancier a été globalement respecté.

Pour les personnes dont le réseau d'eaux usées vient d'être mise en séparatif pensez à vous mettre en conformité. Le mieux serait de le faire avant que les enrobés ne soient posés.

Tous travaux entraînent des nuisances mais patience, c'est bientôt fini !